

Annexe 1 : calcul de la contribution familiale :

Déterminé d'après votre Quotient Familial (QF) que vous calculez à partir du revenu imposable de votre dernier avis d'imposition :

Revenu fiscal de référence *divisé* par le nombre de parts du foyer fiscal. Résultat à *diviser* par 12.

Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient de réduction sur la partie variable de la contribution familiale : 3% pour le deuxième enfant, 5% pour le troisième enfant et 25% au-delà de trois enfants.

Pour information, une avance sur frais de scolarité de 50€ par enfant est demandée pour toute inscription. Elle est déduite de votre première facture. Elle est conservée en cas de désistement de la famille à l'inscription.

Afin d'aider les familles en difficultés financières, l'OGEC met en place une contribution « Bienfaiteurs » sous la forme d'un versement volontaire à partir de 1€, qu'il est possible d'ajouter sur la contribution mensuelle de chacun de vos enfants.

Annexe 2 :

2.1 : montant des contributions familiales et tarifs des services :

	Tranche 1 QF(*) <500€	Tranche 2 501€ <QF <800€	Tranche 3 801€<QF<1300€	Tranche 4 QF > 1300€
Contribution mensuelle (par enfant)	39,75€	57,50€	69,40€	75,90€
Repas unitaire	5,20€	5,60€	6,00€	6,20€
Service périscolaire du matin <i>Forfait mensuel</i>	12€	12,50€	14,40€	14,95€
<i>Occasionnel</i>	2,55€			
Service périscolaire du soir <i>De 16h30 à 16h50</i>	Gratuit			
<i>Forfait mensuel de 16h50 à 18h00</i>	25,45€	26,00€	30,15€	30,65€
<i>Occasionnel</i>	4,50€			
<i>Supplément par soir de 18h à 18h30</i>	1,93€			

(*) Quotient Familial (QF)

2.2 : fonctionnement :

Le service de **repas de cantine** est obligatoirement réservé à l'avance par une inscription sur le site dédié.

- Les inscriptions se font sur ROPACH, voir la fiche d'inscription spécifique.
- Les informations ou demandes se font par : intendance@ecolesaintclair.fr

Le service périscolaire comprend la **garderie** et **l'étude surveillée**.

- La **garderie** fonctionne les jours de classe dès la rentrée scolaire et ne nécessite pas d'inscription préalable.
- **L'étude surveillée** est soumise à inscription.

Les demandes liées à l'utilisation de ces services se fait par : intendance@ecolesaintclair.fr

<u>Garderie du matin</u> à partir de 7h30	<u>Garderie du soir</u> de 16h50 à 18h00	<u>Etude surveillée</u> à partir de 16h50	<u>Garderie tardive de 18h à 18h30</u>
<ul style="list-style-type: none">✓ Les parents sont responsables de la surveillance de leurs enfants jusqu'au lieu d'accueil.✓ L'ouverture du portail se demande par visiophone.	<ul style="list-style-type: none">✓ Garderie pour les élèves des classes de petite section au CE2.✓ Départ libre.	<ul style="list-style-type: none">✓ Pour les CE2, étude surveillée facultative jusqu'à 17h30. Les familles peuvent choisir les jours ou leur enfant ira à l'étude surveillée. Ces jours seront obligatoires pour l'enfant.✓ Pour les CM1 et CM2, étude surveillée obligatoire. L'heure de fin est choisie par la famille et est indiquée sur la fiche d'inscription : Elle peut être à 17h30, 17h45 ou 18h.	<ul style="list-style-type: none">✓ Départ libre✓ Service facturé en supplément, à raison de 1,93€ par soir. Tout dépassement au-delà de 18h30 entraîne une majoration de 14,00€ la ½ heure entamée.✓ Pour tout retard, prévenir impérativement au numéro suivant : 07 72 16 15 45



-----A rendre avec le dossier d'inscription-----

Pour rappel : Nom, prénom et classe de l'enfant inscrit : _____

Les payeurs, (noms et prénoms), _____

- Estiment qu'au 1^{er} septembre, leur contribution financière se situe dans la tranche n° _____ (compléter grâce à la grille ci-dérrière).
- Prennent connaissance qu'au 20 septembre, si l'avis d'imposition n'est pas fourni, l'OGEC appliquera le tarif n°4 sur l'année scolaire.
- Soutiennent l'initiative de solidarité avec la contribution « bienfaiteur » et souhaitent verser mensuellement et par enfant, la somme de _____ €.

Fait à _____, le _____

Noms, prénoms et signature des payeurs :